

Rapport financier du trésorier de l'AFPSVT. Année 2020

Le compte bancaire de l'AFPSVT numéroté 21210039165 est domicilié à l'agence Diderot de la Banque Populaire Rives de Paris (BPRP). Le trésorier reçoit par courrier postal un relevé de compte chaque mois. Il est également possible de consulter l'état du compte par le service internet CYBERPLUS. Les relevés bancaires de l'année passée sont à la disposition des adhérents qui souhaiteraient les consulter, ou en obtenir une copie.

La situation financière pour 2020 de l'association est à l'épargne, avec un bon renouvellement des adhésions, sans atteindre les sommets de 2018 (65 adhérents en 2020 contre 54 en 2019).

Rappel de l'évolution du nombre d'adhérents depuis la création de l'association :

- année 2009 : 42 adhésions.
- année 2010 : 84 adhésions.
- année 2011 : 84 adhésions.
- année 2012 : 99 adhésions.
- année 2013 : 90 adhésions.
- année 2014 : 103 adhésions.
- année 2015 : 83 adhésions.
- année 2016 : 100 adhésions.
- année 2017 : 65 adhérents
- année 2018 : 106 adhérents
- année 2019 : 54 adhérents
- année 2020 : 65 adhérents
- année 2021 : 43 adhérents au 9/02/2021

L'état des comptes de l'AFPSVT au **31/12/2020** présente un solde créditeur de **4031,07€**. Au 4 février, elle est de **3908,92€**.

Débit à venir : 100€ remboursement A. Flavigny adhésion Biogée,
Remboursement train Danièle Vial : 90€.

Le colloque de janvier à été intéressant en nombre de participants (66), mais beaucoup étaient gratuits, d'où la participation aux frais par les inscriptions n'ayant apporté que 390€. La situation sanitaire du reste de l'année 2020 a eu pour conséquence un colloque réalisé à distance en juin, donc sans frais. Le CA du mois de mars à été réalisé à distance, donc sans frais de trains. Celui d'octobre a aussi été marqué par des collègues ne s'étant pas déplacé.

Les adhésions ont donc été plus que suffisantes pour les frais de 2020, et les comptes de l'association sont donc largement excédentaires, car les adhésions servent en grande partie à régler les frais engendrés par les colloques.

La réforme en cours en revanche aura peut-être pour mérite de faire ré-adhérer des responsables de formation. Il faudra faire des rappels réguliers au fil de l'année.

Depuis la création de l'association, les recettes ont été toujours uniquement constituées par les cotisations versées par les adhérents et les inscriptions aux colloques. En 2019, la MAIF a participé au frais d'un colloque contre un affichage du partenaire sur les affiches et au colloque. Peu eu de retour, et nous n'avons pas redemandé cette année.

Comme nous l'avons déjà évoqué lors des précédentes AG, d'autres sources de financement peuvent toujours être recherchées auprès de divers organismes : universités, collectivités locales, entreprises, etc ...

En dépit de l'inflation, le montant de la cotisation annuelle a été maintenu à 30 euros, depuis la création de l'association.

Le CA a pris la décision depuis 2017 de rendre les colloques plus chers pour les non adhérents, et ainsi pousser à l'adhésion.

Le règlement de la cotisation et les inscriptions aux colloques peuvent maintenant se faire directement sur internet, par l'intermédiaire du site Helloasso.com. Celui-ci est gratuit pour l'association, le site se rémunère sur les dons proposés lors des adhésions réalisées par l'intermédiaire de leur site (dons non obligatoires).

Le trésorier tient à souligner que la comptabilité est nettement plus facile par ce biais, ou un tableau est exportable avec les données nécessaires à son établissement. Le fait de n'avoir plus de chèque à porter à la banque, et d'avoir des paiements dissociés pour l'adhésion et les colloques sont aussi un plus.

Adhésions et inscription peuvent toutefois toujours se faire par chèque bancaire adressé au trésorier, mais également par virement bancaire sur le compte de l'association.

Les principales dépenses de l'association sont liées aux postes suivants :

- Frais d'organisation des réunions de l'association (conseil d'administration, réunion de travail sur les programmes, ...), incluant le remboursement des frais de déplacement des membres du bureau de l'association ;
- Frais d'organisation et de tournage des colloques (2 par an), comprenant le remboursement des trajets des conférenciers et organisateurs, éventuellement leur nuit sur place.
- Frais bancaires (BPRP) et d'assurance (MAIF) ;
- Frais d'hébergement du site internet de l'AFPSVT (Hostpapa) ;
- Petits achats divers (papeterie, badges, timbres, ...).

Les adhérents sont invités à faire connaître notre association dans leur entourage, et à solliciter leurs autorités de tutelle pour un don à l'AFPSVT.

Fait à St Jean le Blanc, le 10 février 2021.



Adrien FLAVIGNY
Trésorier de l'AFPSVT
OSUC – Université d'Orléans
1A rue de la Ferollerie
45071 ORLEANS CEDEX 2

I-Budget prévisionnel 2021 :

Prévisions pour l'année 2021 (calculées à partir des chiffres moyennés sur les 3 dernières années, pondéré par la crise du COVID-19 et le premier colloque 100% à distance).

Crédit	
Nombre d'adhérents	80
Montant adhésion :	30€
Total adhésion :	2400€
Dons	50€
Nombre de participants aux colloques	janvier=60 participants gratuits juin =75 payants ?
Participation moyenne aux frais	6€
Total participations :	40€
Prélèvement sur épargne	15€
Total :	2915€

Débit	
Organisation colloques : - petits déjeuners, pauses cafés, biscuit (CROUS) - invitations des conférenciers (déplacement, repas, hôtels)	400€ 800€
film des conférences + montage vidéo	300€
Organisation des CA : remboursement frais de déplacement, dont remboursements frais pour CA de fédération Biogée	1000 €
Adhésion Biogée	100€
Frais de banque	102€
Assurance Association MAIF	113€
Hébergement site web :	101€
Petits frais : papeterie, badges, timbres, affiches	100€
Total :	2915€

Le budget prévisionnel est à l'équilibre, en fonction du nombre d'adhérents atteints.

Budget Final 2020:

Crédit	
Nombre d'adhérents	65
Montant adhésion :	30€
Total adhésion :	1950€
Nombre de participants aux colloques	66 contributeurs janvier = 390€ collectés Juin : 54 participants gratuits
Participation moyenne aux frais	5,90€
Total participations :	390€
Dons	110€
Total : recettes 2020	2450€

Débit	
Organisation colloques : - petits déjeuners, pauses cafés, biscuit (CROUS) - invitations des conférenciers (déplacement, repas, parking, hôtels) -remboursement CA	398,68€
film des conférences + montage vidéo	300€
Remboursement don par erreur Luttringer	1000
Frais de banque Assurance Association MAIF	102€ 109€
Hébergement site web :	100,66€
Adhésion Biogée (en cours de remboursement)	100
Epargne 2020	339,66
Total :	2450€